

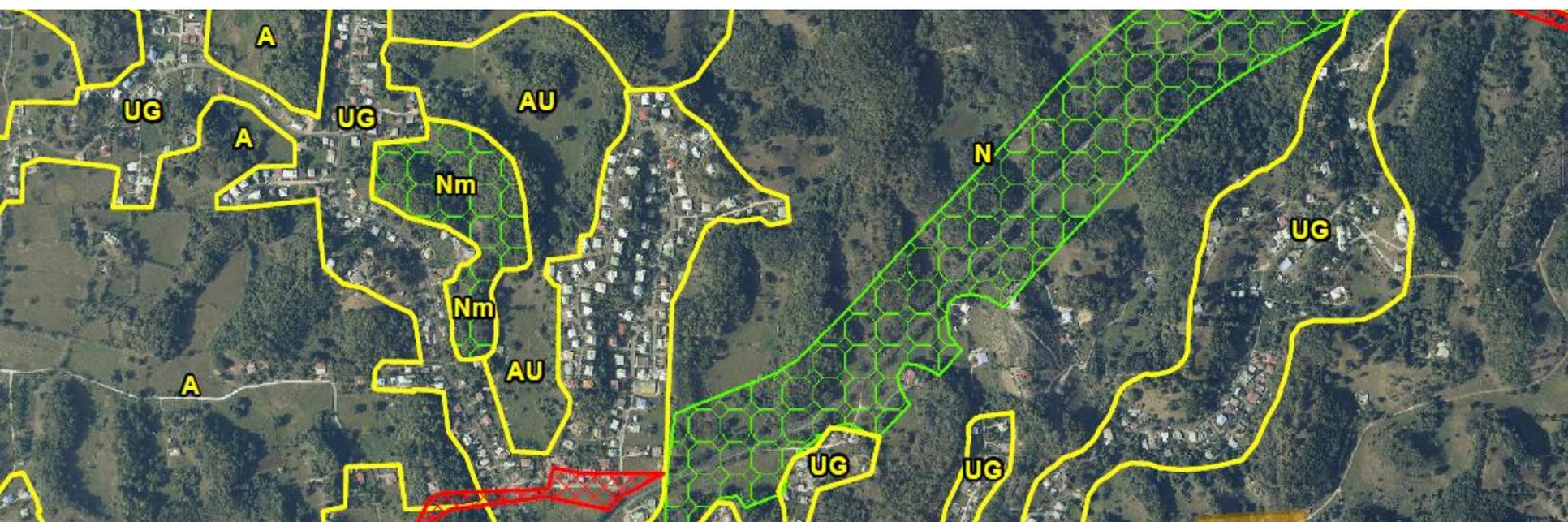
Préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie

Axe: «Préserver les milieux naturels, terrestres et marins »



Action 3 « Réduire le déboisement »

- Le secteur Nm concerne les mornes boisés isolés dont il convient d'assurer la préservation.



- Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés en application de l'article L 113-2 du code de l'urbanisme.

Maintien et renforcement de la cohésion sociale et des solidarités notamment à l'égard des personnes les plus fragiles ou en difficulté et des jeunes

Axe: Accompagner l'entraide à la vie quotidienne et l'autonomie

82/Construire une crèche communale

Traduction PLU : Définition d'un emplacement réservé + règlement zonage compatible avec implantation



Développement d'une activité économique de proximité, facteur de lien social et d'emplois

Axe: Créer les conditions de réussite d'un développement économique, structuré, organisé et animé

92/ Créer des pôles économiques sur le territoire en proposant ou favorisant des emplacements spécifiques pour l'installation d'activité

Traduction PLU : OAP / ER

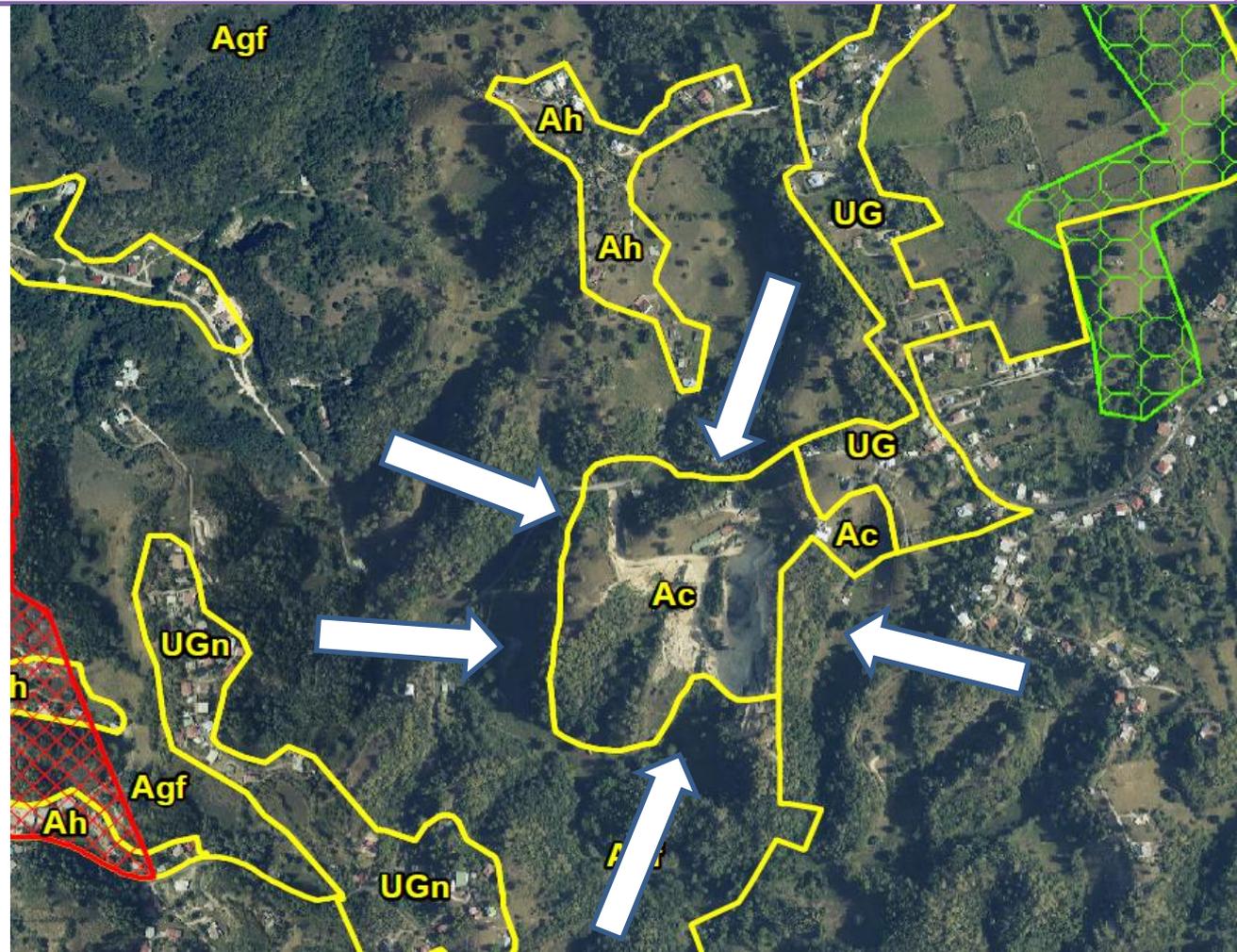


Réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement

Axe « Lutter contre les nuisances et les pollutions du territoire »

Action 131 « Informer, sensibiliser sur les problématiques de carrières »

Traduction PLU :
création de zones AC



Faire de MÀL une collectivité exemplaire en matière de développement durable à l'échelle de la Caraïbe

Axe Diminuer l'impact écologique de la ville

Action 159: Construire 2 écoquartiers

Traduction PLU
: OAP Bourg /
écoquartiers

